

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Discours de

M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

Président du Conseil Départemental de Mayotte

A l'occasion de la

« Cérémonie des vœux du nouvel an 2018 »

18 janvier 2018 à 14h00

Jardin du CD

Mamoudzou-Mayotte

Monsieur le Préfet,

Madame, Messieurs les Parlementaires,

Madame la Conseillère économique et sociale,

Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Mamoudzou,

Monsieur le Procureur de la République,

Monsieur le Président de l'Association des Maires de Mayotte,

Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux de Mayotte,

Mesdames, Messieurs les Maires de Mayotte,

Messieurs les Présidents des intercommunalités de Mayotte,

Messieurs les Présidents des Chambres Consulaires,

Messieurs les Présidents des Conseils consultatifs,

Monsieur le Grand Cadi de Mayotte,

Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile,

Monsieur le Directeur général des services du Conseil départemental,

Mesdames et messieurs les Directeurs et chefs de service du Conseil départemental,

Honorables invités,

Mesdames et messieurs,

Chers amis,

Au nom de notre Assemblée Départementale, bienvenue à toutes et à tous et merci d'avoir répondu favorablement à notre invitation,

pour partager ce moment convivial inscrit dans notre tradition républicaine.

Avant de commencer mon propos, je voudrais partager une pensée pour les familles endeuillées de Koungou et pour tous les sinistrés de Mayotte, touchés par les intempéries de ces dernières semaines.

Celle-ci nous rappelle que la saison des pluies est de retour, après les épisodes de sécheresses de l'année dernière ; que la majeure partie de notre territoire est couverte par des zones à risques et qu'il y a urgence à accélérer le rythme d'élaboration des PPR, à l'heure où le Département s'apprête à relancer le SAR de Mayotte pour les 30 ans à venir.

Pour éviter que de tels drames ne se produisent, le département de Mayotte prendra pleinement ses responsabilités.

Ainsi, après avoir achevé le recensement des occupations illégales des terrains privés et publiques, particulièrement dans les zones soumises à des aléas forts, une procédure d'expulsion sera engagée auprès des autorités compétentes pour faire cesser ces appropriations illégales.

2017 a été une année phare pour le pays et pour Mayotte, coïncidant avec un calendrier national qui a connu l'élection d'un nouveau Président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON, mais également et pour la première fois dans l'histoire de Mayotte, 2 parlementaires mahorais, membres de bureau dans leur assemblée respective et la participation de parlementaires mahorais à la commission mixte franco-comorienne de décembre dernier augurant ainsi, de nouvelles perspectives dans les relations avec notre voisinage immédiat.

Pour le Conseil départemental, je veux retenir :

- Le recrutement du 1^{er} DGS Mahorais du Conseil départemental post décentralisation : je veux ici lui témoigner ma gratitude pour le travail déjà accompli par son administration depuis sa prise de fonction en mars 2017 ;
- La signature d'un protocole financier avec l'Etat pour la compensation au Département de l'exercice de la compétence PMI pour près de 120 millions d'euros, quelque mois seulement après celui conclu pour l'ASE d'un montant de 51,4 millions d'euros ;
- La fin du processus de réorganisation des services, marquée par :
 - Les entretiens d'évaluation des DGA et des Directeurs ;
 - Les recommandations de la Chambre régionale des comptes ;
 - Et la signature des arrêtés de nomination de l'ensemble des agents sur leur nouveau poste ;
- Le début de l'élaboration du Schéma régional de Développement économique, de l'innovation et de l'Internationalisation de Mayotte ;
- Et la venue, à ma demande, de la mission interministérielle, sur le Port de Longoni dont le rapport fera l'objet de restitution au début du mois prochain.

Je voudrais aussi, à ce stade de notre mandature, près de 3 ans après notre arrivée en responsabilité, partager avec vous, quelques éléments de bilan.

Sur le plan financier

L'engagement que j'avais alors pris ici même, à l'occasion de mes vœux de 2016, de rétablir au titre de l'exercice, les comptes à

l'équilibre et d'assainir pour l'avenir, nos finances publiques, a été tenu.

Nous sommes partis en 2015 d'un déficit vérifié de 9,6 millions d'euros en fonctionnement, à un exercice excédentaire en 2016 de 12.9 millions d'euros, puis équilibré, selon nos projections actuelles, pour 2017.

Je veux saluer à ce titre, l'écoute et l'accompagnement de l'Etat durant toute cette période, qui nous ont permis de faire un pas significatif dans la reconnaissance pleine et entière de notre action, notamment dans le domaine de la protection maternelle et infantile et de l'aide sociale à l'enfance.

Le travail continue pour acquérir aussi, la plénitude de notre reconnaissance en tant que Région, avec les financements nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Sur le plan administratif, des ressources et des moyens

L'action du Conseil départemental a été engagée sur 3 axes :

- Mettre en œuvre la nouvelle organisation des services pour plus d'efficacité et de performance, dans l'exercice de nos compétences : près d'un an et demi d'intenses concertations, notamment avec les organisations syndicales, ce chantier, arrive à son terme. Le Département sera pour 2018, en ordre de marche pour traduire dans les faits, la feuille de route tracée par le plan de mandature.

L'architecture finale verra la création d'un 6^{ème} Pôle qui sera essentiellement tourné aux services à la population, dénommée Pôle Proximité. Elle est le résultat d'une forte attente des acteurs pour plus de lisibilité dans notre organisation, mais aussi pour plus de réactivité dans nos actions.

La prochaine assemblée plénière aura à se prononcer, sur la révision du Plan Pluriannuel d'Investissement, et des modifications partielles de l'organigramme de 2016.

- Agir ensuite, pour améliorer les conditions de travail de nos agents : Cet axe avait pour objectif :

- De mettre en ordre de fonctionnement, nos instances internes de concertation, *Commission Administrative Paritaire, Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail et Comité Technique, trop longtemps en sommeil et bloquant l'évolution des carrières des agents. J'ai souhaité dans ce même esprit, renforcer ces instances, par la création d'un poste de Chargé du dialogue social.*

Ces instances sont aujourd'hui pleinement sollicitées et des moyens ont pu, grâce au travail accompli en concertation, être mobilisés pour l'amélioration des conditions de travail de nos agents : 800 000 euros en 2017, j'envisage, au regard des nombreuses doléances, d'allouer près de 3 millions d'euros en 2018, pour répondre efficacement à nos engagements dans ce domaine.

- De mettre en place des politiques sociales améliorant les conditions de nos agents : D'abord, maintenir le calendrier établi pour l'instauration de l'indexation à 40% au 1^{er} janvier 2017 ; ensuite, instaurer les titres-restaurants, chose faite depuis mai 2017, au bénéfice de près de 2600 agents pour un coût global de 6,4 millions d'euros. Il convient désormais d'œuvrer pour la mise en place, comme cela a été acté, de la mutuelle pour la couverture santé de nos agents, à partir de juin 2018.

Par ailleurs, la concertation a également permis la mise en conformité du régime indemnitaire au regard de la délibération de 2009, permettant de préparer à la mise en

place du nouveau régime indemnitaire, dit RIFSEEP, en 2018.

- Et enfin, poursuivre le processus d'intégration dans la fonction publique, processus engagé dans le cadre de la loi Sauvadet du 12 mars 2012.

Ce dispositif avantageux pour les agents contractuels de la collectivité, a concerné, pour la première vague, allant de 2013 à 2016, près de 620 agents et actuellement pour la seconde vague, allant de 2017 à 2018, près de 206 agents.

En matière d'investissement

Conformément à notre PPI, nous avons d'abord, achevé et réceptionné, les opérations en phase finale de travaux, initiées par l'ancienne mandature, telles que:

- Le Gymnase de Pamandzi
- Les PMI de Mtsamoudou et de Poroani
- L'accès à la plage de Sohoa
- Le centre de secours de Passi-Kéli
- Le Centre d'hébergement ABDALLAH MAMI

Ensuite, nous avons :

- Modernisé la flotte du STM, par l'acquisition de 2 amphidromes, POLE et KARIHANI
- Réalisé 6 pistes rurales, pour le désenclavement des exploitations agricoles
- Apporté des aides financières pour la modernisation d'une vingtaine de petites exploitations agricoles
- Exécuté, trois programmes d'électrification rurale et de réfection de routes départementales
- Achevé les travaux de déploiement du Haut débit, dans le Sud de l'Ile
- Et lancé, les travaux de restructuration du complexe sportif de

Cavani, les travaux de construction d'un mur de soutènement, longeant la route départementale de Vahibé, les travaux du Pôle d'Excellence rurale de Coconi et du Quai de transfert de Kahani.

En 2018, nous comptons :

- Réceptionner l'UTAS du Sud et la PMI de Pamandzi
- Et lancer en travaux de nouveaux chantiers : 6 PMI, un CMS, 4 pistes rurales et poursuivre, l'exécution du programme d'électrification rurale et de réfection des voies départementales (en particulier, le circuit du transport interurbain, reliant les 3 carrefours de Chirongui, Coconi et Dzoumogné).

Et enfin, sur le plan institutionnel

Le projet de toilettage institutionnel, a été initié en 2015, par l'ancien Député de Mayotte, Ibrahim ABOUBACAR, dans le cadre de ses réflexions, sur Mayotte 2025 ; Il a été repris partiellement par le Sénateur Thani MOHAMED SOILHI, en 2016, sous la forme d'une proposition de loi, tendant à modifier, le code électoral, la gouvernance du territoire, et le scrutin électoral, aligné sur le modèle régional ; et enfin, complété et affiné par l'actuelle mandature.

De quoi s'agit-il ?

On sait que les mahorais, ont approuvé à 95 % des suffrages exprimés le 29 mars 2009, la transformation de Mayotte, en une collectivité unique appelée Département, régie par l'article 73 de la constitution et exerçant, les compétences dévolues aux départements et aux régions d'Outre-Mer.

Or, quand nous sommes arrivés en responsabilité en 2015, nous avons constaté que les 2 lois du 7 décembre 2010, créant le Département

de Mayotte, se limitent aux transferts de compétences départementales et aux ressources correspondantes, pour prendre en charge, un ensemble de dépenses dévolu ailleurs, à un Département et à une Région.

Quelles sont-elles ?

- Les politiques sociales
- L'aménagement du territoire
- L'appui économique
- Le développement des infrastructures et les réseaux routiers
- L'aménagement interurbain
- La culture, le sport et la recherche
- La formation professionnelle
- Et les lycéens scolarisés hors Mayotte...

D'aucuns diront : chiche ! Il suffit alors d'étendre à Mayotte, les compétences régionales et les ressources qui vont avec, et l'affaire est réglée !

En réalité, les choses sont loin d'être aussi simple :

- D'une part, le Département de Mayotte n'est pas un DROM, mais une collectivité unique, appelée Département ;
- D'autre part, la loi NoTRE de 2016, en procédant à une nouvelle répartition de compétences entre les différents échelons du territoire, a soustrait aux Départements, la clause de compétences générales, au profit des régions. Il s'en suit, que le Département de Mayotte, ne peut pas exercer la compétence régionale et de surcroît, le Titre III du livre III de la quatrième partie, relatif aux finances et aux dotations régionales, n'est pas étendu à Mayotte.

Seule donc, la collectivité unique, approuvée par les mahorais en 2009, est à même d'exercer la double compétence, départementale et régionale ; mais celle-ci, ne figure

malheureusement, nulle part dans les 2 lois précitées, en dehors du libellé de la question posée aux mahorais.

Tel est le sens du projet de toilettage institutionnel proposé, visant à :

- Reclasser Mayotte dans la catégorie des collectivités uniques régie par l'article 73 de la Constitution
- Modifier le code électoral
- Etendre l'application à Mayotte du Titre III du livre III de la quatrième partie du code général des collectivités territoriales.

Je recevrai sur ce sujet, dans les tous prochains jours, l'ensemble des responsables des formations politiques du Département, les parlementaires et les forces vives du territoire, pour échanger de son contenu, avant de le soumettre au Gouvernement et aux autres institutions de l'Etat.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous livrer à présent, après ces quelques éléments de bilan, quelques chantiers d'avenir que nous souhaitons aussi pleinement investir.

J'en compte au moins 4, devant permettre à notre collectivité de mieux encore s'affirmer.

L'organisation à Mayotte des jeux des Iles de l'Océan indien de 2023

L'entretien que j'ai eu, le vendredi dernier avec Madame la Ministre des Outre-Mer, auquel s'ajoute, le courrier de Madame la Ministre des Sports, du 29 décembre dernier, me conduisent à penser, que les perspectives d'organisation à Mayotte, des jeux de l'Océan Indien de 2023 comme de 2022, restent incertaines, en l'absence, d'un engagement ferme de l'Etat ; celles de 2027, n'engagent personne à ce jour.

Je suis conforté dans ce sentiment quand il est préconisé, une étude préalable de faisabilité pour la tenue des jeux des jeunes de 2022, quand on sait qu'une mission récente sur les équipements sportifs du Département, s'est rendue à Mayotte et a dressé un diagnostic complet de l'état de ces équipements et a proposé un programme et un calendrier de mise aux normes des équipements existants et de construction d'équipements neufs, exigés pour les compétitions.

Cette mission s'est également intéressée à la question de l'hébergement, du transport et de la restauration.

Pour sa part, le Département continue à soutenir le mouvement sportif mahorais dans ce but.

Il sera proposé à la prochaine assemblée :

- La création d'un 6^{ème} pôle administratif, dédié à la culture, à la jeunesse, au sport et à la cohésion sociale
- La mise en place d'un office départemental du Sport, en charge de la gestion des équipements territoriaux
- Et l'approbation d'un schéma directeur des équipements sportifs.

Par ailleurs, nous nous attèlerons à :

- Accélérer les études pour la réalisation du Centre de formation de sportifs de Haut niveau et de la salle polyvalente
- Et à renforcer la direction technique du Département par le recrutement de 5 ingénieurs, pour permettre la réalisation entre autres, des équipements affichés.

Le SAR

Le Conseil départemental porte cette année le projet de doter enfin Mayotte d'un SAR - le Schéma d'aménagement régional. Nous avons décidé de relancer le processus d'élaboration du SAR, ce

Grand projet du territoire, et de reprendre toute la démarche. Ce document d'orientation stratégique et de planification va dessiner l'avenir de notre île à long terme, configurer l'organisation et l'aménagement de notre territoire à l'horizon de 30 ans. Je lui fixe comme priorité et ambition majeur le rééquilibrage du développement du territoire autour de pôles d'équilibre et de pôles secondaires que nous aurons à définir ensemble.

Le SAR est un document de planification qui met en exergue la relation entre le Département, les communes et les intercommunalités en matière de réflexion et de vision stratégique, pour porter l'avenir du territoire dans processus d'adhésion des élus, de l'ensemble des acteurs du développement et de la population. Son élaboration est l'occasion de repenser notre modèle de développement, accompagner la relocalisation des activités, définir la vocation des territoires, choisir nos modes de transport et de déplacement, planifier les infrastructures de désenclavement du territoire et la localisation des grands équipements d'intérêt régional.

La méthodologie que je vous propose pour l'élaboration de ce schéma est basée sur un partenariat fort entre les collectivités territoriales, leurs élus et l'État. Une Commission d'élaboration du SAR (CESAR) sera mise en place prochainement, un cadre de concertation qui soit le plus large et impliquant véritablement, l'ensemble des acteurs économiques, institutionnels, d'aménagement et de développement du territoire, ainsi que les structures périphériques. Chacun doit prendre sa part, trouver sa place et apporter sa contribution dans cette instance de concertation.

L'Etat que j'ai sollicité est disposé à nous accompagner dans cette démarche, à nous apporter, via les Ministère de la Cohésion des territoires et de la Transition écologique et solidaire, son expertise et son expérience dans l'élaboration des schémas régionaux, un appui

méthodologique et technique, voire financier à l'élaboration de notre SAR.

Pour la réussite de ce grand projet, j'invite dès à présent, à l'occasion de ces vœux, l'ensemble des élus du territoire, à tous les niveaux de nos collectivités, l'ensemble des acteurs de l'aménagement, de développement, les porteurs du territoire et la population à intégrer cette démarche et s'approprier les orientations que nous aurons retenues pour les mettre en œuvre.

Le plan investissement compétence

J'ai rencontré à l'occasion de mon déplacement récent à Paris, au Ministère du Travail, Mme Estelle SAUVAT, la Haut-commissaire à la transformation des compétences. Sur le Grand plan d'investissement de 57 Milliards d'€uros, 15 Milliards d'€uros sont affecté au Plan investissement compétences pour une période de 5 ans de 2018 à 2022.

Sur ce Plan investissement compétences, Mayotte est doté de 27 millions d'€uros sur la période dont 2 Millions d'€uros en contrat d'amorçage dès cette année 2018. Ce financement vient en complément des dotations déjà existantes. Il vise à faire plus et mieux dans le développement des compétences des publics non qualifiés, notamment des jeunes et des demandeurs d'emploi. Même si ce montant nous semble sous-évaluer compte-tenu de notre situation démographique, de notre situation sociale marquée par un chômage de masse, de sous qualification de la main d'œuvre et de notre problématique de jeunesse, c'est une bonne nouvelle pour notre territoire qui présente dans ce domaine des besoins importants. Ce plan sera décliné au niveau régional et fera l'objet de contractualisation pluriannuelle, ce qui place le département en première ligne.

J'invite l'ensemble des acteurs de la formation, les structures d'insertion et notamment de l'insertion par l'activité économique à se mettre en ordre de marche, à être imaginatif en terme de programmes de formation et d'outils pédagogiques pour accompagner nos publics peu ou pas qualifiés et nos jeunes en difficulté pour lesquels ces crédits sont fléchés, dans des parcours d'acquisition de savoirs, d'accès à la qualification et de montée en compétence sur les métiers d'aujourd'hui et de demain, impliquant l'utilisation des technologies modernes pour l'accès à l'emploi.

L'agenda culturel départemental 2018/2021 de la mandature

Le Département de Mayotte souhaite bâtir une nouvelle politique culturelle ambitieuse tournée vers l'avenir et l'épanouissement de son territoire.

C'est la raison pour laquelle et, malgré une situation financière contrainte, que le Département fait le choix de positionner le développement de l'action culturelle parmi les priorités du Plan de mandature 2015-2021. L'agenda culturel peut s'entendre comme étant le croisement d'un outil, d'une démarche, d'un programme de travail, destinés à la transcription des projets culturels.

Dans cet agenda on y retrouvera notamment :

- Le Festival des Arts Traditionnels (FATMA) : pour sublimer la diversité de notre culture à travers ses danses, ses chants, son artisanat et ses arts
- Le Festival des musiques urbaines de Mayotte, consacré aux pratiques musicales des jeunes
- MAORE JAZZ 2018 : proposer de nouvelles ouvertures culturelles
- Le Festival de Mayotte : inscrire la culture mahoraise dans une dimension et une dynamique régionale, voire internationale

- Les journées européennes du patrimoine à Mayotte, pour la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel et de l'identité culturelle mahoraise.
- Le salon régional du livre de Mayotte, pour la mise ne valeur de la littérature de la région
- La conférence internationale sur les civilisations du Canal du Mozambique : insertion de Mayotte dans son environnement immédiat, tout en affirmant la singularité de l'identité mahoraise.

Un outil de pilotage évènementiel a été créé en 2017, permettant au Département d'être au rendez-vous de ces engagements. Il s'agit de l'Office culturel départemental, qui réunira son premier Conseil d'administration en février 2018, devant valider et mettre en œuvre la programmation proposée.

Notre action visera aussi, à conforter le choix de Mayotte à l'occasion du dernier salon du livre, s'inscrivant comme plateforme de la littérature régionale. L'édition 2017 sera ainsi reprogrammée tous les 2 ans à Mayotte.

Enfin, il conviendra de mobiliser nos ressources pour aboutir à la labélisation du MuMa, auprès des instances nationales, en fin d'année 2018.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une très bonne année 2018. Qu'elle soit, une année de bonheur, de santé, de prospérité et de réussite pour tous.

Vive la République,

Vive Mayotte,

Je vous remercie